

COMPTE-RENDU DE LA CAPA DE PROMOTION ET 1^{ERE} CAPA D'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DE VENDREDI 23 MARS 2018

L'ensemble des PsyEN EDO est inquiet des annonces faites récemment concernant le transfert de l'orientation aux régions. Quel sera l'avenir de l'ONISEP, des PsyEN et des CIO dans ce choix politique ? La FSU réaffirme son attachement à ce que l'orientation scolaire et professionnelle relève du Ministère de l'Education Nationale seul à même de permettre une égalité territoriale et un service public de qualité pour les élèves et leur famille.

Du point de vue des personnels, les changements pour les PsyEN EDA ont été brutaux, nombreux et sans accompagnement.

Le relais a pratiquement été inexistant entre les DSDEN et le Rectorat.

Une information collective à tous les psychologues du 1^{er} degré aurait permis de dissiper des incompréhensions multiples et d'éviter aux gestionnaires une surcharge de travail pour répondre aux questions, sur les mutations, les différents types de congé, pour les détachés un an.

C'est ainsi qu'à quelques jours seulement avant la fermeture du serveur SIAM des mutations intra académiques, le rectorat découvre que les PsyEN EDA ont pu consulter la liste des postes vacants, mais ne disposent pas des codes de l'ensemble des lieux d'exercice. Ils ne peuvent donc pas formuler leurs vœux !!

Nous déplorons :

- le retrait de 700€ sur la paie de janvier sans possibilité d'échelonner la somme mettant en difficulté de nombreux collègues,
- le retard dans le versement des primes REP et REP+, avec là aussi des changements non expliqués,
- le non versement du supplément familial.

Nous constatons que le Rectorat de Versailles est un de ceux qui paie le plus tard les indemnités REP, REP+, avec les conditions les plus défavorables - en l'absence du texte ministériel, alignement de tous les PsyEN sur la REP alors que le premier degré pouvait prétendre avant à la REP+. Il n'a pas demandé aux DCIO quels étaient les contractuels qui travaillaient en REP ou REP+, entraînant des retards de paiement de l'indemnité.

D'autre part, les DCIO n'ont pas touché les indemnités de rattrapage sur 4 ans de la NBI, pourtant actées par le MEN. Le Directeur des Ressources Humaines M. Haulet a répondu que le versement de la NBI serait rattrapé depuis janvier 2014, se référant au dernier courrier de

mars 2018 des DCIO du 92. Mais le versement doit remonter à 2013, puisque la première demande des DCIO s'est faite en novembre 2017 (prescription de 4 ans).

Au plan départemental, nous souhaitons des négociations avec la MDPH, aussi bien pour ses injonctions de CR psychologiques chiffrés, que pour les délais de réponse aux familles ou de recrutement d'AVS.

Au plan académique, nous constatons que les textes sont appliqués différemment selon les DASEN et les IEN. Une harmonisation est indispensable pour préserver l'équité entre les personnels.

Un conseiller technique pour les PsyEN EDA, psyEN déchargé à temps partiel, sans rang hiérarchique, mais dont les tâches de coordination et de formation continue pourrait alléger les charges des Inspecteurs de l'orientation, est souhaité par la Profession.

Nous réitérons la demande au SAIO d'équiper tous les CIO d'au moins une mallette du test WISC V, avec poursuite de la formation des collègues. Rappelons que le WISC IV sera obsolète en octobre 2018.

Les regroupements de CIO, en particulier cette année dans le 91 et le 78, posent de nombreuses difficultés d'ordres matérielles, techniques et humaines.

Au plan national, le dispositif Parcoursup est révélateur de la méconnaissance des mécanismes en jeu à l'adolescence, où tout est encore en devenir et qu'il ne faudrait pas figer prématurément.

L'ensemble du corps revendique également des créations de postes, y compris pour assurer les remplacements.

Les nouveaux représentants élus des personnels demandent des informations générales et en particulier des explications pour le remboursement des frais de transport pour se rendre au rectorat lors des CAPA. Nous souhaitons aussi des délais de communication de dates de CAPA plus tôt afin de pouvoir organiser les emplois du temps.

Concernant l'ordre du jour de la CAPA d'aujourd'hui :

- Au sujet de la classe exceptionnelle, nous remercions le rectorat qui a accepté de nous fournir la liste et les raisons des dossiers écartés.

Mais là aussi, si nous comparons avec d'autres académies, nous constatons que l'académie de Versailles a restreint les conditions d'éligibilités, par exemple en ne permettant pas d'additionner des années de fonctions de COP en ZEP avec celles de fonctions particulières (ex DCIO). Les CIO ne pouvant pas être des établissements REP, REP+ (ex ZEP), leurs personnels sont lésés.

Face à certains dossiers retenus, nous sommes surprises de constater de grandes disparités du point de vue des avis hiérarchiques : aucun avis et pourtant « excellent » par le recteur, un seul avis et le 2^{ème} en « copié-collé » ou indiqué comme « conforme au 1^{er} avis ».

A la CAPA, l'administration nous a fourni la plupart des avis manquants.

Pour la FSU, la priorité doit être donnée aux collègues ayant atteint le 6^{ème} échelon de la HC et proches du départ en retraite. Ce n'est pas la position du rectorat qui a promu des candidats n'ayant pas atteint le 6^{ème} échelon et étant encore assez loin de la retraite.

- A l'heure actuelle, nous constatons que les EDA ont beaucoup plus de personnels ayant atteint la HC que les EDO, ce qui va permettre **12 promus EDA et 4 promus EDO à la classe exceptionnelle**, tandis que **les promotions à l'ancienneté pour les collègues à la HC vont concerner les EDA pour 8/10 environ des promus**. Rappelons que le MEN, après avoir accepté pour 2 années un petit « rattrapage » des EDO en accordant 10% de HC en 2017 et 9% en 2018, a tout remis à 7%. La réalité montre bien que la demande était fondée et aurait permis un début de rattrapage de l'injustice faite aux CO-Psy.

A l'inverse, les disparités entre les notations dans le 1^{er} et le 2nd degré sont au désavantage des EDA. Ceci n'a pas permis cette année de promotion accélérée (aux 7^{ème} et au 9^{ème} échelons) aux PsyEN EDA, dans le système transitoire de cette année, qui tient compte de la note.

D'une manière générale, la FSU souhaite tendre vers une harmonisation des évaluations et une égalisation des personnels atteignant la HC.

Les élues de la FSU pour les PsyEN :
Cécile Cherouvrier
Christine Desaubry
Christelle Hilger
Aude Lemoussu